

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation

1er Juin 2021



Date d'affichage

1<sup>er</sup> Juin 2021



Nombre de conseillers



En exercice 29

Présents 25

Votants 29

CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 9 JUIN 2021 A 19 H 15

La séance est présidée  
par Madame Sylvie BUTIN, Maire.

**ÉTAIENT PRESENTS :**

Mesdames BUTIN – LAINÉ - LANGE - MATHIEU – DUBOIS – VIRASSAMY PADEYEN –  
LAQUIEZE - ABITBOL - PIRSON – LEGER – CHARPENTIER – BECRET - GOUVENAUX  
PEREZ

Messieurs GAINNETTE - GAUMONT - BRUNI – MAÏDA – CHAUFFERT - PIGNY –  
DOMANGE - CHERRONNET – DECLUY - LEGER – KISKELL –

**POUVOIR :**

Madame Nathalie BIEN à Monsieur François GAINNETTE

Monsieur Bernard HATAT à Madame Rose-Marie LAINÉ

Monsieur Bastien LOMBARD à Monsieur Éric DECLUY

Monsieur José KAPPE SOPIO à Monsieur Jean-Pierre MAÏDA

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

Madame Elise CHARPENTIER a été désignée secrétaire de séance.



Le procès-verbal de la séance du 16 Avril 2021 a été approuvé à l'unanimité

**N° 2021/32 – OBJET : RAPPORT ANNUEL SUR L'UTILISATION DE LA DOTATION  
DE SOLIDARITE URBAINE ET DE COHESION SOCIALE 2020**

## **N° 2021/32 – OBJET : RAPPORT ANNUEL SUR L'UTILISATION DE LA DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE ET DE COHESION SOCIALE 2020**

En 2020, la Commune de Saint-Memmie a bénéficié d'une somme de 184 284 € au titre de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale.

Conformément à l'article L 2334-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, un rapport annuel retraçant l'utilisation de cette dotation doit faire l'objet d'une présentation devant le Conseil Municipal, au plus tard avant la fin du 2<sup>ème</sup> trimestre qui suit la clôture de l'exercice au cours duquel la dotation a été versée.

Ce rapport doit exposer les actions de développement social et urbain entreprises, et en décrire l'impact sur les budgets de fonctionnement.

La municipalité de Saint-Memmie est très attachée à l'action sociale qu'elle peut mener en intervenant de diverses façons, et ce, chaque année.

En 2020, la dotation de solidarité urbaine a été utilisée pour les actions suivantes :

### **Centre Communal d'Action Sociale :**

Une subvention de 120 000 € a été versée au CCAS lui permettant d'intervenir au plus près des personnes défavorisées.

### **Mise à disposition gracieuse de salles, gymnases, locaux :**

Divers locaux (salles, gymnases) ont été mis régulièrement et gracieusement à disposition d'associations qui œuvrent dans le domaine social ou caritatif.

Les associations bénéficient chacune d'une salle, une demi-journée par semaine pour leurs permanences.

De même, le Conseil Départemental de la Marne pour les permanences de l'assistante sociale du secteur (1 fois/semaine), la mission locale (1 fois/mois) et le CIDF (1 fois/semaine) bénéficient d'une mise à disposition d'un bureau.

De plus, la « bibliothèque sonore de l'agglomération châlonnaise » dispose, à titre permanent, d'un local de 60 m<sup>2</sup> dans les locaux de l'Hôtel de Ville.

Le coût de la mise à disposition de ces locaux pour la collectivité s'élève à 20 000 €.

Le CCAS de la ville organise des ateliers par ½ journées tout au long de l'année (atelier cuisine, café rencontre, pause parents, informatique).

**L'ensemble de ces mises à disposition de locaux s'élève à environ : 45 000 €/an.**

### **Restauration scolaire : Pause méridienne 12 h 00 – 14 h 00**

Dans le domaine de la restauration scolaire, la commune supporte près de 50 % des frais afférents aux repas et à l'encadrement des enfants, soit environ 4,00 €/repas.

280 enfants sont inscrits à la cantine (171 primaires et 109 maternelles) et sont encadrés par 21 intervenants animateurs.

**Le coût pour la commune s'élève à 149 000 € pour l'année 2020.**

### **Accueil périscolaire au sein des écoles de la commune :**

#### **Service municipal d'accueil :**

Un service d'accueil est mis en place par la commune en élémentaire et maternelle.

- Les matins : 50 enfants accueillis

- Les soirs jusque 18 h 00 : 115 enfants accueillis

Ils sont encadrés par 9 adultes dont 2 enseignants.

**Le coût de fonctionnement de cette opération s'élève à 28 000 €/an pour la commune.**

**Accueil de la petite enfance :**

La commune dispose d'une structure multi-accueil (crèche collective et halte-garderie).

**Le coût à charge de la commune est de 25 % environ, soit plus de 173 000 €.**

La Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale participe donc au financement de toutes ces actions au profit des familles.

- Vu le Code général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'exposé qui précède,

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu,

⇒ **PREND** acte et **APPROUVE** l'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale 2020 telle que présentée ci-dessus.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le Maire,

Sylvie BUTIN

Nota : Le Maire certifie que le compte-rendu du Conseil Municipal a été affiché à la porte de la Mairie **le 10 Juin 2021**.

Pour extrait conforme

Le Maire,

Sylvie BUTIN